

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 10/03/2023

VOI.23.00.A00418

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

RUE DES CAUSSES

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu l'arrêté n°VOI.23.00.A00379 en date du 02/03/2023  
Vu la demande de l'entreprise ID VERDE  
Considérant Réalisation de travaux complémentaires RUE DES CAUSSES parking coté IRTS

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les dispositions de l'arrêté VOI.23.00.A00379 du 02/03/2023, portant réglementation de la circulation, sont prorogées jusqu'au 16/03/2023.

**Article 2 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 3 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 9 MARS 2023

Pour la Maire,  
Par délégation,

  
Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée



